



Membres de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires :

Les Amis de la Terre - Anticor - Attac France - CADTM France – CCFD-Terre Solidaire - CFDT - CGT - CRID - Droit pour la justice - Oxfam France – Justice et Paix - Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie - Syndicat de la magistrature – SNUI - Transparence International France (www.stopparadisfiscaux.fr)

Communiqué de presse

15 mars 2012

Fiscalité des entreprises du CAC 40

Au-delà des niches, s'intéresser aux secrets bien gardés de l'évasion fiscale

Parallèlement à la publication des résultats pour 2011 des entreprises du CAC40 (74 milliards d'euros de bénéfices et des dividendes qui augmenteraient dans plus de la moitié des groupes), Nicolas Sarkozy a annoncé avoir récemment « découvert » la faiblesse des impôts versés par les grandes entreprises françaises et la concurrence déloyale qu'elles exercent vis-à-vis des PME. Cette situation de deux poids deux mesures selon la taille des entreprises est pourtant connue depuis longtemps.

Les niches fiscales seules responsables en France de la non-imposition sur les bénéfices d'une entreprise du CAC40 sur deux ?

Depuis 2009, plusieurs rapports tirent la sonnette d'alarme [1]. Le dernier en date, celui des parlementaires, signalait en effet que le taux d'imposition réel des 36 entreprises du CAC40 dans lesquelles l'Etat n'a pas de participation, était seulement de 3.3% [2], loin des 33% théoriques.

Ces révélations avaient déjà donné lieu à toutes sortes de débats sur la pertinence des niches fiscales pour les entreprises. Estimées à près de 70 mds d'euros par le SNUI [3], ces niches représentent une perte supérieure au rendement même de cet impôt sur les sociétés (autour de 40 mds) [4]. Cependant, en plus du ménage nécessaire à opérer sur ces niches bien identifiées, les organisations de la plateforme paradis fiscaux et judiciaires expliquent ces déficits affichés par les entreprises en France par d'autres éléments.

Une filiale sur cinq au sein des 50 premières entreprises européennes est implantée dans les paradis fiscaux [5]

Comment l'entreprise BNP-Paribas explique t-elle par exemple la présence de 62 filiales au Luxembourg et de 27 filiales aux Iles Caïmans? Devant une telle concentration dans les paradis fiscaux, il est difficile de ne pas s'interroger sur la réalité économique des activités menées dans ces territoires et sur les risques d'évasion fiscale et de contournement des règles prudentielles. Autre exemple, TOTAL qui n'avait pas payé d'impôt sur les bénéfices en France, l'année dernière, ne payera cette année que 300 millions d'euros, malgré quelques 12 milliards de bénéfices au niveau mondial. Ses dirigeants assurent que le groupe paye beaucoup d'impôts partout ailleurs. Certes, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas d'autre choix que de les croire sur parole car il est impossible de savoir exactement dans quels pays TOTAL exerce ses activités, crée la richesse du groupe et paye des impôts.

Si les entreprises n'ont rien à se reprocher, elles n'ont rien à cacher

Les débats suscités par des propositions esquissées à la hâte ces derniers jours sur la taxation du bénéfice ou du chiffre d'affaire mondial des entreprises multinationales sont révélateurs de la confusion qui règne [6].

Une réforme de l'impôt sur les sociétés, doit impérativement s'accompagner pour les organisations de la société civile d'une exigence de la transparence pays par pays des entreprises multinationales. Des informations aussi simples que le nom des filiales, le chiffre d'affaire, le nombre d'employés et les impôts versés pour chacun des pays dans lesquelles elles opèrent, permettraient de détecter les transferts artificiels de richesses vers les paradis fiscaux. Sans cette transparence, l'administration fiscale en France ou dans les pays en développement est limitée dans sa capacité à lutter contre tous les types de manipulations qui permettent de réduire l'assiette fiscale imposable dans les principaux pays de production et de consommation et donc la participation des entreprises aux budgets publics des territoires où elles produisent et agissent.

Dans le cadre de la campagne *Stop Paradis Fiscaux*, les bénévoles de la coalition ont obtenu de la part de 9 régions françaises qu'elles exigent de telles règles de transparence des banques avec lesquelles elles travaillent. Nous attendons maintenant des candidats à l'élection présidentielle, qu'ils s'engagent à promouvoir des mesures similaires visant, au moins, dans un premier temps, l'ensemble des entreprises qui bénéficient de marchés ou d'aides publics.

Contacts presse :

CCFD-Terre Solidaire | Véronique de La Martinière | 01 44 82 80 64 – 06 07 77 05 80

Secours Catholique Caritas France | Sophie Rebours | 01 45 49 73 23

Transparence International France | Myriam Savy | Daniel Lebègue | 01 55 61 37 90

Notes aux rédactions :

[1] Rapport du conseil des prélèvements obligatoires, [Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée](#), septembre 2009 et [Rapport d'information sur l'application des mesures fiscales contenues dans les lois de Finances](#), Commission des finances, Assemblée nationale, 6 juillet 2011.

[2] L'ensemble des entreprises du CAC 40 avait payé en 2010, 3.5 milliards d'impôt sur les sociétés. Mais la contribution fiscale d'EDF, GDF, Renault et France Telecom représentait à elle seule 40% de ce faible montant.

[3] Communiqué de presse du SNUI-Sud Trésor Solidaires, *Impôt sur les sociétés : quand optimisation rime avec injustice*, 6 juillet 2011

[4] Chiffres à mettre en parallèle avec l'analyse de Terranova (*Le bilan redistributif du sarkozysme*, publié le 6 mars 2012) : 60 % des 84 milliards d'euros redistribués pendant le quinquennat (50 Md€) ont été fléchés vers les entreprises.

[5] Les 50 premières entreprises européennes ont localisé en moyenne 21% de leurs filiales dans les paradis fiscaux et ce chiffre monte jusqu'à 26% pour les banques. (in « [L'Economie Déboussolée](#) », CCFD-Terre Solidaire, décembre 2010)

[6] Les débats en cours sur la fiscalité des entreprises : suppression du bénéfice mondial consolidé, convergence de l'IS avec l'Allemagne, consolidation de l'assiette fiscale au niveau européen, etc.

[7] Voir la [carte des régions](#) engagées dans la campagne Stop Paradis Fiscaux (www.stopparadisfiscaux.fr)